

Nous rapprocher  
pour aller plus loin

P. 2

Dates importantes du déploiement  
de la convention collective

P. 2



# EN ACTION

Vol 34 | No 8 | Octobre 2021

REGROUPEMENT DES FIQ | [fiqsante.qc.ca](http://fiqsante.qc.ca) | [fiqp.org](http://fiqp.org)

Conseil national extraordinaire des 4 et 7 octobre  
Conseil national extraordinaire du 13 octobre



## SOLIDAIRES CONTRE LE TSO LES DÉLÉGUÉES ADOPTENT UN PLAN D'ACTION

Réunies en conseil national extraordinaire, les déléguées de la FIQ et de la FIQP ont adopté un plan d'action avec la volonté ferme de mettre fin, une fois pour toutes, au recours au temps supplémentaire obligatoire (TSO) comme mode de gestion.

En colère, les déléguées considèrent qu'on ne peut plus tolérer les effets pervers du recours au TSO sur les professionnelles en soins et sur les patient-e-s. Ce fléau, largement dénoncé publiquement et reconnu comme une mesure excessive, exerce une pression énorme sur les professionnelles en soins qui doivent maintenir un niveau de soins de qualité et sécuritaire tout en étant surchargées et épuisées.

Ce n'est pas la première bataille que mènent les professionnelles en soins sur le TSO. Depuis plusieurs années, il est utilisé comme mode de gestion pour pallier plusieurs maux du réseau de la santé, contraignant ainsi les professionnelles en soins à rester sur leur lieu de travail pendant de longues heures, alors qu'elles ont besoin d'un temps d'arrêt comme n'importe quel-le travailleur-euse.

Le plan d'action adopté vise à investir des tribunes variées pour dénoncer et occuper l'espace public. Les professionnelles en soins prennent de plus en plus la parole, elles défient l'omerta ambiante et leur influence est indéniable. Cette prise de parole décentralisée ajoute un poids considérable à l'action syndicale. La multiplication des voix et la variété des façons de lutter contre le TSO permettront d'avoir un impact accru.

En appui au plan d'action, une campagne de mobilisation ayant pour thème « Le TSO, c'est un assassinat professionnel » a été lancée le 12 octobre. Participez aux assemblées générales locales pour connaître les différentes actions qui se tiendront au cours des prochaines semaines. N'hésitez pas à vous élever contre le TSO, c'est ensemble que nous réussirons à le faire disparaître. ■

Dénoncez le **TSO** et la **substitution d'emploi**

Grâce à l'application mobile de la FIQ, vous pouvez :

- Dénoncer le TSO
- Signaler la substitution
- Recevoir des nouvelles en direct portant sur la négo.

PLUS FORTES AVEC  
MON #AppliFIQ!

[www.fiqsante.qc.ca/app/](http://www.fiqsante.qc.ca/app/)

Télécharger gratuitement  
App Store

Télécharger gratuitement  
Google play



Téléchargez l'application sur l'App Store et Google Play.



## VACCINATION OBLIGATOIRE : ON SE DIRIGEAIT DROIT DANS LE MUR

Le 7 octobre, quelques jours avant que le ministre de la Santé reporte la date butoir de la vaccination obligatoire pour le personnel soignant, les déléguées de la FIQ et de la FIQP adoptaient des recommandations visant à contester les éventuelles suspensions sans salaire des professionnelles en soins par le biais des griefs déposés par les syndicats affiliés ainsi que les suspensions de permis, imposées dans le décret, par un recours devant les tribunaux.

Par la voie d'une déclaration émise le 13 octobre, la Fédération rappelait : « Le ministre a enfin compris notre message. Il n'y a pas de marge de manœuvre dans le réseau de la santé. Nous sommes inquiètes pour nos membres qui subissent déjà une pression insupportable. Nous sommes inquiètes pour les patient-e-s qui ne reçoivent actuellement pas tous les soins et les services essentiels. Le ministre n'avait pas le choix d'annoncer des assouplissements, car il voyait bien qu'il se dirigeait droit dans le mur. Tous les établissements appliquent déjà des plans de contingence sur le terrain et ce sont nos membres qui assument la surcharge de travail, contraintes au temps supplémentaire obligatoire. On évite le chaos à court terme, mais nous ne sommes pas sorties du bois. Le réseau demeure extrêmement fragile.

On n'a plus de temps à perdre. La FIQ exige que tous ses syndicats affiliés participent à la réorganisation des services dans les établissements. Actuellement, ce n'est pas le cas. Les changements dans la culture de gestion que nous réclamons sur toutes les tribunes doivent s'incarner par des gestes concrets. Maintenant, on attend le message fort du ministre de la Santé que des initiatives et des directives concrètes seront mises en place rapidement pour cesser le recours systématique au temps supplémentaire obligatoire. »

### POSTE-PUBLICATION

Convention 40007983

(adresse de retour)  
FIQ Québec | 1260, rue du Blizzard  
Québec (Qc) G2K 0J1

## MOT DE LA PRÉSIDENTE PAR INTÉRIM

En Action, vol. 34, n° 8, octobre 2021 | Publié par le service Communication | Tirage : 76 000 exemplaires | Montage graphique : Josée Roy | Photographies : Paul Doumit | Photo couvert (bandeau) : Sophie Thériault, CIUSSS de l'Estrie - CHUS | Impression : Solisco | Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « reproduit de la publication En Action » | Papier 100 % recyclé | Pour recevoir uniquement la version électronique des publications de la FIQ, remplissez le formulaire en ligne à [fiqsante.qc.ca](http://fiqsante.qc.ca) | ISSN : 1913-1739 (Imprimé) | ISSN : 1913-1747 (En ligne) | [fiqsante.qc.ca](http://fiqsante.qc.ca) | [info@fiqsante.qc.ca](mailto:info@fiqsante.qc.ca)



## NOUS RAPPROCHER POUR ALLER PLUS LOIN

Les militantes de la FIQ et de la FIQP viennent de traverser une tempête. Ce n'est pas la première, et ce ne sera sûrement pas la dernière, dans l'histoire de la Fédération et des luttes syndicales. Touchées en plein cœur, nous nous sommes questionnées sur les fondements de notre engagement, sur les nouvelles directions à prendre, sur notre avenir. Nous avons réalisé que nous ne ramions pas toutes dans le même sens. Ça arrive les désaccords, particulièrement quand on doit faire face à une conjoncture aussi pénible.

Je dis souvent qu'il faut savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va. Cet effort d'introspection, nous l'amorçons ensemble, par un nécessaire temps d'arrêt pour se parler, s'écouter et se comprendre.

Les contraintes liées à la pandémie, qui nous ont été imposées, nous ont toutes obligées à nous adapter, trop souvent dans l'urgence, et à revoir nos pratiques syndicales. Elles ont eu pour effet de nous éloigner les unes des autres, créant parfois de la distorsion entre les priorités de chacune, entre les attentes des membres et celles de leurs représentantes syndicales. À cet égard, le résultat de la négociation nationale a éveillé les consciences.

Je me suis engagée comme militante à la FIQ avec la conviction sincère et profonde que c'est la somme de nos voix, mêmes divergentes, qui nous rend plus fortes, qui nous unit et qui nous guide dans nos luttes pour la défense des intérêts des professionnelles en soins. Le passé

nous l'a prouvé, c'est grâce au travail d'équipe et à la ténacité des militantes, en étant à l'écoute de la réalité des membres, que nous avons réussi à gagner nos plus grandes batailles.

C'est donc avec beaucoup d'humilité et en sachant que nous sommes toutes prêtes à remonter nos manches que j'ai accepté le rôle de présidente intérimaire. La tâche est immense. Nous nous sommes toutes engagées à mener plusieurs dossiers de front au cours de la prochaine année, dont le plan d'action contre le TSO, les travaux pour l'adoption d'une loi sur les ratios et le déploiement de la convention collective. Les orientations adoptées en congrès feront écho à l'ensemble de nos actions. Les membres du Comité exécutif national sont déterminées et rigoureuses. J'ai confiance en notre capacité de rebâtir les ponts et de redéfinir ensemble les fondements de notre démocratie syndicale pour représenter le mieux possible les membres de la FIQ et de la FIQP.

Nous sommes des professionnelles en soins, des militantes, des féministes, des syndicalistes, nous défendons des valeurs de solidarité et d'équité. Partout sur le terrain, il y a des infirmières, des infirmières auxiliaires, des inhalothérapeutes et des perfusionnistes cliniques qui ne sont pas respectées, qui sont en détresse, qui sont épuisées, qui vivent de la violence organisationnelle et de l'intimidation. Je pense à elles tous les jours. Je suis une infirmière auxiliaire, une professionnelle en soins, et je n'ai pas oublié les conditions de travail et le mépris que nous subissons.

Ces derniers jours m'ont insufflé de l'espoir car, malgré la tourmente, j'ai vu la détermination et la puissance qui nous animent et qui, quand elles sont canalisées dans la bonne direction, nous permettent non seulement de nous relever, mais aussi de devenir plus fortes, avec l'intelligence collective qui nous a toujours caractérisé. ■

### DATES IMPORTANTES DU DÉPLOIEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE

5 octobre 2021 : Application de la prime de reconnaissance des professionnelles en soins de 3,5 %.

10 octobre 2021 : Entrée en vigueur de la convention collective. Rehaussement de la semaine de travail à 37,5 h pour toutes les professionnelles en soins et à 40 h pour les IPS. Prime d'attraction-rétention pour la salariée détentrice d'un poste à temps complet de soir, de nuit ou de rotation.

4 novembre 2021 : Délai maximal pour le paiement du 1<sup>er</sup> montant forfaitaire de 0,33 \$/heure rémunérée du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

19 novembre 2021 : Date maximale pour l'intégration à la paie du nouveau salaire et des nouvelles mesures monétaires.

9 décembre 2021 : Date maximale du 1<sup>er</sup> rehaussement offert à temps complet en 24/7 et affichage de tous les postes vacants à temps complet.

3 janvier 2022 : Délai maximal pour le paiement de l'ensemble des rétroactivités salariales, de la prime en CHSLD (rétroactivité à partir du 29 mai 2021), du montant forfaitaire pour les infirmières auxiliaires et les infirmières auxiliaires chef d'équipe en début de carrière (rétroactivité à partir du 29 mai 2021) et du rangement 28 pour les IPS (rétroactivité à partir du 25 janvier 2021).

Mi-janvier 2022 : Délai maximal pour le paiement du 2<sup>e</sup> montant forfaitaire de 0,33 \$/heure rémunérée du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021.

## LA CONVENTION COLLECTIVE 2021-2023 EST EN VIGUEUR

La convention collective 2021-2023 est entrée en vigueur le 10 octobre dernier, soit quelques jours après sa signature par les représentant-e-s de la FIQ et du gouvernement. Ce processus accéléré est le fruit d'un travail important pour que les professionnelles en soins puissent profiter le plus rapidement possible des gains du nouveau contrat de travail.

Devant les déléguées de la FIQ et de la FIQP, l'équipe de négociation a précisé les grandes étapes du déploiement de la convention collective (voir encadré).

Les clauses remorques, qui s'appliquent à plusieurs catégories d'employé-e-s du réseau de la santé et des services sociaux, ont aussi été présentées. Ainsi, la contribution de l'employeur au régime de base d'assurance maladie triple, davan-

tage de centres d'activités sont visés par la prime de psychiatrie, et la prime CHSLD remplace la lettre d'entente n° 23. De plus, toutes les années de service sont prises en compte pour le calcul du nombre de jours de vacances pour une salariée qui a changé d'établissement ou qui est revenue dans le réseau.

Le bilan de la dernière ronde de négociation sera présenté à la délégation en novembre prochain. ■

La convention collective ainsi que les échelles salariales et la nomenclature des titres d'emploi sont disponibles à [fiqsante.qc.ca](http://fiqsante.qc.ca). Les versions anglaises seront diffusées dès que possible.

Pour toute question concernant la convention collective et son déploiement, contactez votre équipe syndicale locale.